



Mémo Prévention tempêtes Professionnels et Entreprises

Contexte

Une tempête est un phénomène météorologique caractérisé par des **conditions atmosphériques instables**, souvent accompagnées de vents violents, de fortes pluies ou de neige, selon la saison. Les tempêtes peuvent avoir des impacts significatifs sur **les infrastructures et la vie quotidienne des populations**. Ce document a pour vocation de partager des conseils de prévention pour se protéger au mieux des risques liés aux tempêtes.

Quelques chiffres clés



1,3 milliards d'euros ⁽¹⁾

Coût des sinistres déclarés suite aux tempêtes Ciaran et Domingo en novembre 2023. **12% des coûts** concernent des biens d'entreprises, agricoles et collectivités locales.



46 milliards d'euros ⁽¹⁾

Ce montant correspond à la prévision du montant des sinistres dus aux tempêtes entre 2020 et 2050.



89 km/h ⁽²⁾

Les vents supérieurs ou équivalent à cette vitesse, pendant une durée **supérieure ou égale à 10 minutes** sont considérés comme des **tempêtes**.

Focus sur les tempêtes Lothar et Martin

Ces deux tempêtes sont des phénomènes météorologiques **extrêmement violents** ayant frappé la France les 26 et 27 décembre 1999.

Elles comptent parmi les tempêtes les plus violentes de l'histoire du pays et ont causé des **dégâts considérables aux infrastructures, aux forêts et aux réseaux de transport et d'énergie**.



En terme de chiffres :



13,8 milliards d'euros ⁽¹⁾

Correspond au montant estimé des dommages assurés.



300 millions ⁽³⁾

Il s'agit du nombre d'arbres abattus durant ces 2 tempêtes.



3,4 millions ⁽⁴⁾

de foyers et entreprises ont été privées d'électricité pendant parfois plusieurs semaines.

(1) FranceAssureurs / (2) GéoRisques / (3) Rapport de l'ONF (Office National des Forêts) / (4) Persée



Quels risques représentent les tempêtes pour votre entreprise ?

Effets en chaîne, tempête et montée des eaux

Les tempêtes peuvent représenter de véritables risques pour les entreprises et les personnes habitant proche des côtes. Elles sont **souvent associées à la surélévation de manière temporaire du niveau de la mer** que l'on appelle :

La surcote. Elle se produit notamment selon trois processus :

- **Les vagues et la houle** peuvent contribuer à la hausse de la hauteur de l'eau,
- Le vent peut exercer **des frottements à la surface de l'eau** générant ainsi une modification des courants mais aussi du niveau de la mer, qui génère une **accumulation d'eau à l'approche du littoral**,
- La **diminution de la pression atmosphérique**. Lorsque le poids de l'air décroît, la surface de la mer et le niveau de la mer vont monter.



Focus sur les tempêtes dans les DROM

Les Départements et Régions d'Outre-Mer (DROM) sont **particulièrement exposés** aux cyclones tropicaux qui peuvent causer des **dommages matériels et humains considérables**. En décembre 2024, Mayotte a été frappée par le cyclone Chido, avec des rafales de vent dépassant les 200 km/h.



L'échelle de Beaufort, l'outil de mesure de force des vents

L'échelle de Beaufort mesure la force du vent de façon empirique sur une échelle de 0 à 12 (0 correspondant à la force de vent la plus faible, soit moins de 1 km/h et 12 à plus de 118 km/h).

Brise légère à vent très frais

1

Brise légère
1 à 5 km/h

2

Brise modérée
6 à 11 km/h

3

Brise fraîche
12 à 19 km/h

4

Brise forte
20 à 28 km/h

5

Vent frais
29 à 38 km/h

6

Vent très frais
39 à 49 km/h

Vents forts à ouragans violents

7

Vent fort
50 à 61 km/h

8

Grand vent
62 à 74 km/h

9

Tempête
75 à 88 km/h

10

Tempête violente
89 à 102 km/h

11

Ouragan
103 à 117 km/h

12

Ouragan violent
> 118 km/h



Quels sont les risques humains et matériels liés à une tempête ?

Les dommages aux biens

Les dommages liés aux bâtiments

- Arrachage des toitures,
- Fissure ou effondrement des murs,
- Bris de vitre et destruction des façades,
- Inondation dans les locaux pour les entreprises à proximité des côtes.

Destruction de vos équipements et machines

- Dégradation des machines et outils de production,
- Détérioration des câbles électriques pouvant provoquer des courts-circuits ou des incendies,
- Coupures électriques empêchant le bon fonctionnement de l'activité,
- Pannes des réseaux informatiques et téléphoniques,
- Routes et voies de communication bloquées par des arbres ou des débris.

Endommagement des stocks et matières premières

- Perte irréversible de vos marchandises,
- Potentielle contamination des matières premières par l'eau ou les débris.

Les risques humains

Accidents liés aux conditions météorologiques

- Chute de branches, tuiles ou autres débris,
- Effondrement de structures fragilisées par le vent ou la pluie,
- Risques d'électrocution à cause de câbles arrachés,
- Perte de contrôle d'un véhicule sur des routes détrempées ou prises au vent.

Risques pour les travailleurs en extérieur

- Exposition aux vents violents, pluies battantes, etc.
- Dangers liés à l'utilisation d'équipements en conditions instables (grues, échafaudages)
- Basculement d'engins de chantier ou matériaux lourds,
- Épuisement physique dû aux conditions difficiles.

Conséquences sur la santé des employés

- Stress, anxiété et fatigue liés aux conditions météorologiques extrêmes,
- Blessures nécessitant une prise en charge immédiate,
- Risque d'hypothermie ou de maladies liées à l'humidité prolongée.



Comment protéger vos salariés et votre activité ?

Pour vos sites en activité :

- Suspendre les activités extérieures (travaux, chargement, livraisons).
- Fermer toutes les ouvertures (portes, fenêtres, volets).
- Suivre les mises à jour météorologiques par radio ou internet.
- Vérifier l'écoulement des eaux et le risque d'inondation.

Pour vos sites en construction :

- Arrêter les travaux sur échafaudages et nacelles.
- Vérifier les installations temporaires et fixer l'ensemble des éléments susceptibles de pouvoir s'envoler.

Pour vos collaborateurs :

- Interdire le travail et les sorties en zone extérieur et interdire les sorties.
- Attendre la fin de l'événement avant de reprendre le travail.
- S'ils sont en déplacement, avertissez les de la situation et donner leurs les consignes de sécurité,

Pour votre matériel et véhicules :

- Protéger le matériel extérieur des intempéries.
- Mettre les véhicules à l'abri ou si ce n'est pas possible, les éloigner des zones à risques (exemple : sous les arbres).
- Éviter l'utilisation des véhicules pendant la tempête.

Si votre entreprise est **fréquemment confrontée** à ce type d'événement climatique, voici **quelques mesures d'adaptation** afin de résister à ce phénomène comme :

- **Renforcer votre toiture** grâce à de la colle haute résistance entre les chevrons et la couche de couverture,
- Installer des **volets contre les tempêtes** comme des panneaux temporaires, des volets roulants ou accordéons,
- Remplacer vos fenêtres par des **fenêtres anti-ouragan** à base de verre feuilleté résistant...
- Installer des **brise-vents naturels** avec des rangées ou des groupes d'arbres, d'arbustes ou d'autres éléments structurels.

Pour aller plus loin

- [La Prévention des risques naturels,](#)
- [Apprenez-en davantage sur les tempêtes avec GéoRisque,](#)
- [Prenez connaissance des démarches à suivre en cas de tempête,](#)
- [Découvrez nos conseils prévention sur le site Risk Entreprise.](#)

Contactez votre interlocuteur AXA qui vous guidera pour trouver des solutions rapides et concrètes !



Les éléments communiqués (dans ce document / sur cette page) le sont à titre purement informatif. Ils ne sont constitutifs d'aucun engagement contractuel entre AXA France et les personnes destinataires de ces informations. AXA France a mis en oeuvre tous les moyens raisonnables pour veiller à l'exactitude des informations communiquées, mais sans engagement quant à leur exhaustivité et à leur réactualisation. AXA France décline toute responsabilité quant à l'usage qui serait fait de ces informations et des éventuelles conséquences dommageables qui pourraient en résulter pour quelle que cause que ce soit.

AXA France IARD - Société anonyme au capital de 214 799 030 € - Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex. Immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 722 057 460 RCS Nanterre - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460 - Entreprise régie par le Code des assurances. **AXA Assistance France Assurances** - S.A. au capital de 51 429 430,40 € - RCS Nanterre 451 392 724 - TVA intracommunautaire n° FR 81 451 392 724 - Siège social : 8-10 rue Paul Vaillant Couturier -92240 Malakoff. Entreprise régie par le Code des assurances. **AXA Assistance France** - S.A. au capital de 43 723 694 € - RCS Nanterre 311 338 339 -TVA intracommunautaire n° FR 89 311 338 339 - Siège social : 8-10 rue Paul Vaillant Couturier - 94240 MALAKOFF.